



MOBILISATION SOCIALE

# S'engager dans l'associatif ou en politique ? Luc Peeters

Groupe & Société  
Publication pédagogique d'éducation permanente



**CDGAI**

Centre de Dynamique des Groupes et d'Analyse Institutionnelle asbl

Publication pédagogique d'éducation permanente



**C.D.G.A.I.**

# S'engager dans l'associatif ou en politique ?

Auteur

**Luc Peeters**

Concept et coordination

**Marie-Anne Muyshondt (CDGAI)**

**Collection Mobilisations sociales - 2015**

Éditrice responsable : Chantal Faidherbe

Présidente du C.D.G.A.I.

Parc Scientifique du Sart Tilman

Rue Bois Saint-Jean, 9

B 4102 - Seraing - Belgique

Graphisme : Le Graphoscope

legraphoscope@gmail.com

**MOBILISATIONS SOCIALES**



## **Les publications pédagogiques d'éducation permanente du CDGAI**

La finalité de ces publications est de contribuer à construire des échanges de regards et de savoirs de tout type qui nous permettront collectivement d'élaborer une société plus humaine, plus «reliante» que celle qui domine actuellement. Fondée sur un système économique capitaliste qui encourage la concurrence de tous avec tous et sur une morale de la responsabilité, notre société fragilise les humains, fragmente leur psychisme et mutile de nombreuses dimensions d'eux-mêmes, les rendant plus vulnérables à toutes les formes de domination et oppression sociétales, institutionnelles, organisationnelles, groupales et interpersonnelles.

### **La collection Mobilisations sociales (comme issues possibles aux injustices)**

Elle propose des regards pluriels sur des pratiques de luttes et de mobilisations collectives portées par des citoyens en recherche d'une démocratie plus juste. Elle vise à nourrir notre réflexion et notre esprit critiques au sujet de fonctionnements qui nous paraissent aller de soi. Donner à voir des évidences dans la déconstruction de nos schémas de lecture et présenter des alternatives perçues comme plus pertinentes, telles sont les ambitions de cette collection.

## INTENTIONS

- ◆ Inviter à une réflexion personnelle concernant le thème de l'engagement.
- ◆ Identifier les préjugés qui conduisent à la méfiance vis-à-vis de la politique, à en apprécier la pertinence, à s'interroger sur l'entrée en politique et sur la distinction entre citoyens et élus.
- ◆ Examiner le concret d'une action locale qui intègre l'associatif et le politique afin d'en analyser les ressorts et d'en dégager quelques enseignements en lien avec la question initiale.

## PUBLIC VISÉ

Toute personne intéressée par la thématique.

# MOBILISATIONS SOCIALES

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	7
<b>Entrer en politique</b>	8
<b>Des associations au service du bien commun</b>	19
Clarté <i>versus</i> confusion des buts	21
Ancienneté <i>versus</i> nouveauté	22
Le poids du dossard : lourd ou léger ?	22
L'étendue des questions abordées : vaste ou restreinte ?	22
<b>Citoyens et élus s'associent</b>	29
<b>Conclusion</b>	37
<b>Poursuivre</b>	38
<b>Bibliographie</b>	39
Livres	39
Articles	40
Sites internet	40
<b>Pour approfondir</b>	41
<b>Notes</b>	42

# MOBILISATIONS SOCIALES

## INTRODUCTION

Nous envisagerons ici l'engagement comme la posture du citoyen qui renonce à être un simple spectateur des bouleversements du monde et met son énergie et ses compétences au service d'une cause. Notre société postmoderne est marquée par une évolution de l'individualisme<sup>1</sup> et par un repli vers la tribu<sup>2</sup> qui n'est pas sans effet sur l'engagement. Qui s'intéresse au *vivre-ensemble* au-delà de la famille, du cercle d'amis ou de son club ? Qui est curieux des projets et de la mécanique institutionnelle des collectivités où il vit ? Avec l'intention d'inviter à une réflexion personnelle, ce livret aborde le thème de l'engagement par le biais d'une question problématique : *est-il préférable de s'engager dans l'associatif ou en politique ?* Dans une première partie, le lecteur est invité à identifier les préjugés qui conduisent à la méfiance vis-à-vis de la politique, à en apprécier la pertinence et à s'interroger sur l'entrée en politique et sur la distinction entre citoyens et élus. Dans une deuxième partie, nous questionnerons le succès de grandes associations qui ont redessiné le paysage associatif depuis la deuxième guerre mondiale et de quelques autres plus récentes et plus proches du monde politique.

Pourquoi semblent-elles séduire davantage que les partis politiques ? Dans la troisième partie, nous entrerons dans le concret d'une action locale qui intègre l'associatif et le politique afin d'en analyser les ressorts et d'en dégager quelques enseignements en lien avec la question initiale.

Le lecteur remarquera que l'auteur revêt tantôt l'habit du présentateur qui montre et tente de susciter le questionnement, tantôt celui du militant engagé qui a vécu, comme conseiller communal puis comme échevin, certains événements relatés et convie le lecteur à l'exercice de relecture qu'il s'est efforcé lui-même de mener, non sans difficulté.

## ENTRER EN POLITIQUE

### AVEZ-VOUS DÉJÀ DEMANDÉ À VOTRE BOURGMESTRE DE «FAIRE SAUTER» UN PROCÈS ?

Les citoyens ont des attitudes diverses vis-à-vis de la politique. Peu intéressés sauf lorsqu'ils sont directement concernés, beaucoup sont aussi peu informés. À l'occasion des attentats, de l'arrivée des réfugiés, de la suppression d'une gare proche ou de la construction d'un immeuble à appartements sur le terrain voisin, l'intérêt de nos concitoyens pour la «chose publique» augmente. Pour un temps ! Mais leur compréhension des mécanismes et des enjeux des institutions est, d'une manière générale, assez faible. Un exemple : la méconnaissance du principe fondateur de séparation des pouvoirs chez des adultes par ailleurs cultivés, étonne. Des citoyens mélangent dans un joyeux amalgame les fonctions de ministre et de député ou, plus proche d'eux, d'échevin et de conseiller communal. La confusion interpelle davantage lorsqu'un citoyen sollicite un membre du pouvoir exécutif pour qu'il intervienne dans une procédure judiciaire. Certes, il ne s'agit plus ici de méconnaissance mais qui s'indigne lorsqu'un bourgmestre promet le retrait d'un procès-verbal pour excès de vitesse ? Un voisin indigné me relatait avoir été témoin de la scène suivante : un policier aperçoit un véhicule abandonné en double file devant une épicerie et se prépare à dresser un PV lorsque le propriétaire réapparaît.

Le policier reconnaît un échevin de sa commune. Il s'excuse et déchire spontanément le PV. L'homme politique serait-il autorisé à transgresser la règle ? Le parlement belge a récemment refusé de lever l'immunité parlementaire d'un député-bourgmestre soupçonné d'avoir reçu une importante commission lors de la construction d'un incinérateur de déchets. Dans une situation semblable, un non-parlementaire aurait vraisemblablement été inculpé alors que l'homme politique est protégé par ses pairs qui, au passage, portent un jugement sur la manière de mener l'enquête. L'image de la gouvernance est dégradée.

## **LES CITOYENS FORMATENT LES POLITIQUES**

L'intérêt du citoyen pour la politique est rapidement pollué par de telles images qui s'incrument et deviennent des préjugés. Friedberg (1993, p.254) le dit clairement, le pouvoir a mauvaise réputation !

«Autant l'autorité (légitime) est valorisée et portée au pinacle, autant le pouvoir est voué aux gémonies, caché et refoulé, parce qu'il est identifié avec l'univers des magouilles, des compromissions et de l'exploitation sans limites des rapports de force, bref avec 'l'abus de pouvoir' et son corollaire, la poursuite d'intérêts invouables parce que strictement égoïstes.»

Les politiciens «roulent» pour leurs intérêts personnels plutôt que pour le bien commun, les loups ne se mangent pas entre eux, les politiciens sont exemptés de certaines règles. Des citoyens s'indignent de ces comportements tandis que d'autres les encouragent en sollicitant de leurs élus des traitements de faveur, qui pour une candidature à un emploi public, qui pour une demande de permis d'urbanisme. Des questions surgissent. Naïves : appartient-il à un homme politique de favoriser les amis de ses amis ? Moins convenues : le citoyen qui attend de tels comportements d'un élu est-il conscient qu'il contribue à leur apparition puisque l'élu construit confusément son rôle<sup>3</sup> d'homme politique en tenant compte de ce qu'il croit percevoir des attentes des électeurs ? D'une certaine manière, l'attente du citoyen prescrit leur rôle aux élus.

Les attentes inadéquates des citoyens appellent des réponses inappropriées des politiques. Il existe même des citoyens qui pourfendent publiquement les égarements des politiques tout en acceptant discrètement les avantages personnels qu'ils retirent d'une gouvernance dévoyée.

## PORTRAITS DE CANDIDATS

Imaginez que vous rencontriez des citoyens candidats à une élection communale. Vos interlocuteurs peuvent présenter des profils variés :

◆ Il y a d'abord les très visibles adhérents aux groupements qui recrutent de jeunes *aficionados* pour les partis X ou Y. La stratégie de *marketing* est efficace, comme celle des banques. On change rarement de banque, il importe donc d'aborder des adolescents et de les fidéliser, sans trop informer ni développer l'esprit critique. Ne serait-il pas préférable d'engager ces nouveaux citoyens dans des démarches participatives à enjeux réels et de les former ainsi aux processus démocratiques tout en faisant appel à leur vision nouvelle ? Les «boudins-saucisses» et autres «karaoke-mojitos», déclinaisons modernes du *panem et circenses* constituent-ils une préparation à la gestion du «bien commun» ou une formation aux usages de la politique spectacle ? Ne serait-ce pas plutôt le compagnonnage dans l'étude de problèmes réels et complexes qui mériterait d'être applaudi ?

◆ Chez d'autres postulants, le principe de réalité prévaut. Adeptes de la religion du *management*, ils connaissent bien les préjugés à l'encontre de la politique mais ils s'en fichent. Pour eux, le bien et le mal font partie de la vie des hommes, sans plus. La corruption peut être gérée, comme le reste. Le pragmatisme de la posture met en lumière un grand silence sur les valeurs. Pour ceux-là, gérer pourrait devenir une fin en soi. Evitons la naïveté ! Les citoyens qui s'engagent dans l'action politique ne sont pas tous motivés par la recherche du bien commun. D'aucuns briguent un mandat pour défendre des intérêts particuliers, parfois collectifs comme ceux de syndicats, de mutuelles ou d'organismes publics. La méprise est fréquente, c'est néanmoins une confusion. Dans d'autres cas, le conflit avec des intérêts privés est avéré.

◆ Troisième cas de figure : votre interlocuteur s'indigne contre les déviances bien connues de la politique. Vous pourriez croire qu'il n'est pas intéressé. Faut-il conclure aussi vite ? Peut-être votre interlocuteur est-il en recherche d'autre chose ? Par exemple un «vivre-ensemble» harmonieux dans la communauté humaine où grandissent ses propres enfants ? Cette aspiration au respect des règles, y compris par les élus, témoigne d'une recherche, encore confuse, du bien commun. Celui qui s'indigne ainsi a déjà franchi un pas. Pour accepter de se lancer dans l'aventure de la conquête d'un mandat, il lui reste à intégrer la conviction que la politique plus saine à laquelle il aspire ne se réalisera pas si chacun estime qu'elle sera implémentée par les autres. Comment lui en faire prendre conscience ?

## **LE CHEMIN DU CHOIX**

Dans la démarche initiative qui conduit un citoyen jusqu'à l'investiture dans un mandat politique, choisissons de nous attarder sur trois étapes. En premier lieu, le citoyen se forge l'intime conviction qu'il doit s'engager en politique. La deuxième étape est l'entrée dans un groupe de candidats. La troisième est la prestation de serment qui suit l'élection.

## **LA CONSTRUCTION D'UNE CONVICTION**

La décision d'entrer en politique s'élabore progressivement<sup>4</sup>

◆ Plusieurs éléments influencent ce choix personnel et constituent autant d'obstacles à franchir.

1. L'image négative de la politique - déjà évoquée - n'est pas le seul obstacle à l'engagement.

2. Une résistance plus fondamentale trouve son origine dans la nature particulière de la politique. Selon Hannah Arendt (1995, p.42), «L'homme est a-politique. La politique est extérieure à l'homme (...) Elle se situe dans l'espace entre les hommes. Elle se constitue comme relation<sup>5</sup>». Comme la relation amoureuse, la politique crée des liens forts. Elle envahit l'agenda, elle exige un engagement complet, au-delà du rationnel.

Elle s'accompagne d'affects d'autant plus puissants que l'activité fonctionnelle de gestion d'une communauté humaine en cache d'autres, moins avouables : la conquête puis, l'exercice du pouvoir. Non seulement le pouvoir a mauvaise réputation mais il faut nécessairement s'en emparer. Pour exercer un mandat de député, de bourgmestre ou d'échevin, le passage par la case «élection» est incontournable. Les gestionnaires sont d'abord des élus et le choix des électeurs n'est pas seulement guidé par la raison mais aussi par des préférences aux motifs irrationnels voire inavouables. L'art de séduire (l'électeur) et la compétence à gérer les affaires de la collectivité ne font pas toujours bon ménage. L'élection est une pièce en deux actes. Le premier - le plus périlleux - se joue lors d'un huis clos régi par des règles floues et sur fond de luttes d'influence ; il s'achève par le classement sur une liste qui sera soumise au vote des électeurs. Le second acte se joue un dimanche matin, souvent dans une école. Les deux actes s'emboîtent pour constituer un concours dont les lauréats deviennent des gestionnaires d'institutions publiques. Les préférés participeront collégialement à l'action que Michel Rocard nomme l'instigation.

«Quiconque souhaite exister en politique doit remplir deux conditions initiales : être capable de déployer de l'instigation, c'est-à-dire de faire agir autrui, et voir cette capacité reconnue par des tiers»<sup>6</sup>.

L'*instigation* qualifiée de nécessaire par Michel Rocard est un amalgame d'*autorité* et d'*influence*. Chaque élu participe à l'exercice collectif de l'*autorité* légalement attribuée à l'institution dans laquelle il exerce un mandat alors que chaque citoyen – y compris les élus - dispose individuellement et collectivement de la capacité de modifier le cours des événements, qu'il le veuille ou non. Cette capacité est nommée *influence*. L'*influence* peut s'exercer directement en intervenant sur l'action en cours de réalisation, ou indirectement en obtenant que d'autres citoyens collaborent à l'action<sup>7</sup>. Voir reconnaître sa capacité d'instigation est un défi qui amène à exposer son image et à fréquenter les médias, ce qui constitue un obstacle supplémentaire pour certains candidats.

3. Après les images dégradées de la politique et sa nature particulière qui touche au pouvoir, un troisième obstacle attend le citoyen dans l'élaboration de sa conviction : l'option de s'affilier ou non à un parti. On imagine aisément des groupes de citoyens qui rassemblent ceux qui ont fait le choix d'entrer en politique. Pourtant, cette construction de l'esprit qui séduit les défenseurs de la démocratie s'accorde mal avec la réalité actuelle d'un système qui s'appuie sur des partis, organisations étagées<sup>9</sup> dont les orientations partent du sommet vers la base tout en affirmant l'inverse<sup>9</sup>. Les citoyens qui se réunissent en vue de mener des actions en dehors des partis sont rares sauf au niveau communal où des groupes hybrides d'intérêts communaux tentent de concilier une indépendance affichée et des relais bien utiles avec les étages supérieurs. En pratique, on trouve plus aisément l'adresse de contact des (sections) locales des partis ; l'entrée en politique coïncide donc assez souvent avec l'inscription dans un parti, l'adoption forcée d'un label commun et, plus dérangeante, l'acceptation d'orientations *top-down* déterminées aux étages supérieurs. C'est aussi l'association contrainte avec les images de leaders médiatisés. Lorsque Dominique marque un intérêt pour la politique locale, il n'accepte pas nécessairement d'associer son image à celle d'Elio, Joëlle, Charles, Jean-Michel ou Raoul. Cette question de l'inscription ou non dans un parti est cruciale non seulement parce qu'elle constitue pour beaucoup de citoyens un obstacle (supplémentaire) mais aussi par ses conséquences pratiques. Les images que les partis véhiculent sont rébarbatives. Vus de l'extérieur, ils sont peu attirants sauf pour les carriéristes qui ont intégré la nécessité des «petits arrangements» et pour ceux qui sont proches d'un mandataire sympa. Les querelles internes sont souvent plus médiatisées que les valeurs et les programmes qui permettent de distinguer les partis ; elles empoisonnent leur vie mais elles sont pourtant indissociables du processus démocratique fondé sur le débat d'idées.

«Cette tension permanente entre les organes dirigeants des partis politiques et l'irrépressible tendance de chacun de leurs membres à s'exprimer pour son propre compte constitue, à coup sûr, l'élément central de la vie politique<sup>10</sup>.»

Pourtant, le refus du dossard d'un parti présente des inconvénients. Le développement récent des institutions publiques se caractérise par un foisonnement de structures qui fédèrent des communes : zones de police, zones de secours, sociétés de traitement des déchets, de distribution de gaz et d'électricité, transports en commun ... et bien d'autres sociétés intercommunales. Mais l'accès aux organes décisionnels de ces superstructures présumées démocratiques<sup>11</sup>, est réservé aux élus «apparentés» à des partis. Scénario classique : Dominique s'intéresse à l'aménagement de son quartier, il est proche du club de foot et bien connu dans sa commune, il est élu conseiller communal. S'il est affilié au parti X, il peut se retrouver administrateur d'une société intercommunale de transports en commun, ce qu'il n'a pas vraiment souhaité. On lui expliquera que ce mandat peut se révéler bénéfique pour ses concitoyens. Les élus qui roulent sans dossard sont exclus de ces superstructures complexes. Le choix paraît cornélien : la pureté et l'indépendance ou l'affiliation et l'efficacité ? D'autant plus que les subsides sont les bienvenus en période de vaches maigres et que les ministres de tous bords privilégieraient souvent leurs amis<sup>12</sup>. Faut-il évaluer un système à partir de ses dérives ? N'allons pas trop vite !

4. Poursuivons l'examen des obstacles et intéressons-nous à l'entrée du candidat dans un groupe où tous semblent partager le même objectif. Que va-t-il y recevoir ? Que va-t-il y apporter ? Autour de la table, tous sont semblables par leur engagement dans la politique et différents par leurs histoires personnelles singulières. Certains parlent beaucoup, d'autres rivalisent avec l'animateur de la réunion, d'autres encore plaisantent et jouent les amuseurs alors que d'autres adoptent le rôle de postulants soumis. Chacun se défend à sa manière contre la peur du groupe<sup>13</sup> qu'il pressent comme dangereux. C'est un lieu de débat mais chacun sent qu'une opposition d'idées pourrait se transformer en lutte sans merci. Un lieu d'égalité aussi où chacun veut être considéré de la même manière que les autres, au risque d'oublier les différences et de renforcer l'uniformité. *Que personne ne sorte du rang !*

Chacun vit le dilemme : repli sur soi ou engagement ? Il faut du temps pour que la confiance s'installe et que le groupe ne soit plus considéré comme l'enfer où sévissent continuellement des conflits menaçants, ou le paradis où tous sont égaux. Dans un groupe formé de candidats à une compétition électorale, la question de l'équilibre entre les ressources mises en commun et celles qui sont gardées pour soi reste critique<sup>14</sup>. S'il persiste dans son choix, Dominique va prendre progressivement sa place dans des projets communs, y déposer la marque de ses préférences ; il va aussi se frotter aux autres citoyens engagés, aux habitudes des anciens, aux normes<sup>15</sup> du groupe, au risque que ce groupe oublie ses buts et que la quête puis, l'exercice du pouvoir, devienne une fin en soi.

5. Les obstacles abordés jusqu'ici se rapportent à la politique et à son environnement. On peut en parler courtoisement un verre à la main, ils sont extérieurs aux candidats. Il en va tout autrement du débat intérieur entre le désir d'être préféré et la peur d'être écarté. Ou de la tension entre la crainte et l'attrance pour la politique ? Dans l'intime de chaque candidat, où est le point d'équilibre entre l'appréhension et l'attrait ? Qu'est-ce qui fait pencher l'un vers l'engagement, l'autre vers le repli ? Quel est donc l'obstacle principal à l'entrée en politique ? La politique elle-même et son lien intrinsèque au pouvoir ? L'image de la politique abîmée par les «casseroles» ? Le rejet des partis et de leurs antihéros ? Le débat intérieur entre peur et attrance ? Ou tout simplement la peur du groupe ?

## **LES PREMIERS PAS**

Le moment où un citoyen choisit d'être candidat coïncide avec l'entrée dans un groupe dont les finalités et les liens avec d'autres groupes politiques peuvent prendre des formes très variées. Ce groupe vise-t-il l'exercice du pouvoir institutionnalisé ou donne-t-il priorité à la résolution de problèmes locaux bien circonscrits ? On comprend qu'un groupement de citoyens qui vise la conquête du pouvoir communal diffère nettement d'un autre qui veut promouvoir la mobilité douce.

Le premier vise à créer une majorité qui tentera ensuite de mettre en œuvre un programme annoncé. Pour le second, le but est exclusivement l'adoption d'un plan de mobilité. Une majorité communale aura la possibilité de mettre en œuvre son programme mais elle sera aussi confrontée à la nécessité de faire fonctionner les routines<sup>16</sup> de l'institution. A l'inverse, les adeptes de la mobilité ne géreront pas la commune ; ils ne seront donc pas distraits de leur objectif par des événements parfois abusivement considérés comme urgents et par la nécessité de gérer l'opérationnel au quotidien. Les uns savent qu'ils s'engagent pour un bail renouvelable de six ans, les autres ignorent ce qui adviendra une fois leur but atteint. L'obtention et l'exercice de mandats publics s'inscrit nécessairement dans la durée, l'action militante peut aboutir rapidement, «pas toujours» vous diront les adversaires de la liaison Cerexhe-Heuseux – Beaufays.

Ceci conduit à adresser une question au citoyen qui «entre» en politique : le groupe auquel vous adhérez vise-t-il la pérennité ou adopte-il le statut de groupe *ad hoc*<sup>17</sup>? Puis une seconde question, dans la foulée : le groupe se réfère-t-il à un parti ou à une idéologie ?

La question de l'idéologie n'est pas aisée à aborder. Des citoyens engagés s'entendent aisément sur des objectifs et des moyens d'assurer la cohésion groupale, plus rarement et difficilement sur les valeurs qui fondent le groupe. Les valeurs sont souvent implicites. Seules quelques normes sont perceptibles, surtout au moment de leur transgression. Certains groupes locaux affichent leur allégeance aux partis traditionnels et à leurs valeurs, parfois caricaturées. D'autres mettent en avant leur ouverture qualifiée de citoyenne (comment pourrait-elle ne pas l'être ?). Certains groupes osent rassembler des citoyens affiliés à plusieurs partis. D'autres encore revendiquent leur indépendance. Ce positionnement est guidé par des considérations parfois plus électoralistes qu'idéologiques. Il est certain que l'adhésion à un parti dote les équipes locales d'un discours idéologique «prêt à porter» sur les questions d'actualité. C'est commode. Parfois trop ! A l'inverse, les groupes indépendants sont confrontés à la nécessité de mettre en place tous ces adjuvants à l'action politique dont le moindre n'est sûrement

pas de définir les valeurs qui seront à la fois les moteurs et les finalités de l'action.

Il est plus aisé d'adhérer à un parti que d'écrire la charte fondatrice d'un groupe local. Alors, avec ou sans dossard ? Sur-mesure ou prêt-à-porter ?

## **LES ÉLUS NE SONT PAS DES PAPILLONS**

Le troisième moment se situe après l'élection. C'est fait, le candidat est élu. La mutation d'un citoyen en homme politique peut commencer ; il prête serment mais la métamorphose ne se produit pas. La chenille ne se transforme pas en papillon. L'homme politique reste un citoyen. C'est un truisme mais, plus fondamentalement, l'inverse est vrai aussi : chaque citoyen est un homme politique doté d'une capacité d'influencer le vivre ensemble déjà évoquée p.12, en particulier parce qu'il est doté de créativité et d'une capacité de résistance.

«Il y a 'politique' lorsque des sujets s'engagent dans la composition, la recomposition et la pensée de ce qui leur est commun. Le 'partage' au cœur du processus politique signifie en même temps le fait d'un lieu, de la pensée et de l'espace qu'on occupe en commun, ainsi que le découpage dont il fait partie, en tant que ce découpage est sujet à débat entre tous<sup>18</sup>.»

Tous les citoyens peuvent débattre et orienter les choix qui concernent le bien commun, l'erreur serait de croire que cette influence est l'apanage des mandataires politiques. Il est possible pour des citoyens d'infléchir (souvent) ou d'empêcher (rarement) une prise de décision. Les choix qui concernent le bien commun peuvent être orientés ou modifiés par la recherche créative de solutions innovantes, par la mise en œuvre de projets de qualité et par l'adoption d'approches respectueuses des avis minoritaires. La mise en exergue de la distinction entre citoyens et élus est simpliste mais révélatrice. Elle cacherait autant la difficulté des élus frustrés par la faible adhésion à leurs décisions que le désenchantement des citoyens dont la créativité sinon l'intelligence sont réduites au silence par les mêmes élus qui quémandent exclusivement leur vote plutôt que de solliciter aussi leurs idées et leurs ressources.

La participation des citoyens à la politique aurait-elle pour première fonction d'assurer la paix sociale en calmant les ardeurs des plus remuants, c'est-à-dire de ceux qui ont le plus de chances d'accéder au pouvoir ? Elle pourrait avoir une finalité autrement plus importante (et plus valorisante!) qui serait de favoriser l'émergence de meilleures idées, issues du débat dialectique trop souvent évité.

Tous les citoyens n'ont-ils pas en charge la construction du bien commun ? L'élection ne transforme pas les chenilles en papillons. Certains reçoivent temporairement la mission de prendre les décisions nécessaires. Tous ont en permanence la mission, bien connue, de contrôler des élus mais surtout celle de créer des solutions innovantes et respectueuses du bien commun.

# DES ASSOCIATIONS AU SERVICE DU BIEN COMMUN

Depuis une cinquantaine d'années, quelques associations internationales, qualifiées d'organisations non gouvernementales (O.N.G.), connaissent un grand succès en intervenant dans des problématiques sensibles qui concernent directement chaque citoyen : la peur des essais nucléaires, la protection de l'environnement et de la biodiversité, le respect de la liberté d'opinion, le droit au développement, à un revenu équitable et aux soins de santé pour tous ...

*Oxfam* a montré la voie pendant la deuxième guerre mondiale. Aujourd'hui, dans les magasins *Oxfam-Magasins du Monde*, des bénévoles vendent des produits issus du commerce équitable mais aussi des vêtements, des livres et du matériel informatique de seconde main tandis qu'*Oxfam-Solidarité* s'investit dans des projets de coopération au développement et d'aide d'urgence. L'association s'emploie à augmenter les marges des producteurs locaux et à obtenir que les populations pauvres participent aux décisions qui les concernent.

*Oxfam* aide les personnes touchées par des catastrophes naturelles à retrouver des moyens de subsistance et mène des campagnes de sensibilisation qui bénéficient d'une image positive.

Créée en 1971 à Vancouver au Canada, *Greenpeace* dénonce les dangers du nucléaire et plus généralement les atteintes à l'environnement. Le 19 mars 2014, une quarantaine de militants en salopettes jaunes marquées du logo de l'association suspendent un calicot sur le dôme de la centrale nucléaire de Fessenheim, en Alsace. Au moyen de zodiacs rendus célèbres dans la lutte de *Greenpeace* contre la chasse aux baleines, d'autres membres de l'association déploient des calicots sur le Grand Canal d'Alsace. L'objectif est atteint. Le commando a braqué les projecteurs sur le danger de la plus vieille centrale nucléaire française mais aussi sur une association qui interpelle et attire la sympathie.

*Amnesty international* est connue par ses campagnes en faveur de prisonniers d'opinion. L'association milite en faveur d'un monde où les droits fondamentaux de tous seront respectés. *Amnesty* s'oppose à l'exploitation des travailleurs migrants, à la torture et à la peine de mort mais aussi au commerce des armes et aux discriminations de toutes formes. Les propositions d'action d'*Amnesty* sont habilement adaptées aux situations diverses de ses adhérents. A ceux qui disposent d'une minute, on propose de signer une pétition. Ceux qui peuvent réserver cinq minutes sont invités à devenir un relais local<sup>19</sup> dont la mission est de diffuser, une fois par trimestre, une affiche-journal et de répondre aux propositions d'action locale. Facile, rapide ! À ceux qui peuvent investir une heure par mois, *Amnesty* suggère de rejoindre un groupe local qui mène des actions spécifiques telles que la sensibilisation dans les écoles.

L'association *Médecins sans Frontières* est née face à la situation révoltante vécue par deux millions de personnes qui souffraient et mouraient de faim au Biafra. Depuis, sa mission n'a pas changé. MSF intervient lorsque des personnes sont privées de soins médicaux, que ce soit dans les camps de réfugiés ou dans les métropoles européennes. Cette association humanitaire est indépendante de toute obédience politique, économique ou religieuse. Elle est financée quasi totalement par des particuliers ; elle peut ainsi veiller exclusivement aux intérêts de ses patients.

Chacune de ces grandes ONG attire de nombreux adhérents par un *marketing* performant, des méthodes participatives et une comptabilité (presque) transparente. Elles se sont développées dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle : *Oxfam* (*Oxford Committee for Relief Famine*) en 1942, *Amnesty International* en 1961, *Greenpeace* et *Médecins sans Frontières* en 1971.

Bien d'autres associations investissent le champ du vivre-ensemble. *Autre Terre* est une ONG active dans le domaine du développement. En Belgique, elle réalise des activités d'éducation à l'économie sociale et aux relations Nord/Sud.

Dans les pays du Sud, *Autre Terre* accompagne des communautés paysannes dans des programmes de développement économiques et sociaux. Terre est active dans la récupération de vêtements, activité qui permet de créer des emplois stables pour des personnes éloignées des circuits traditionnels de l'emploi. *ATTAC* (*Association pour une Taxation sur les Transactions financières et l'Action Citoyenne*) est un réseau international de citoyens, créé à Paris en juin 1998, et dont l'objectif est de reconquérir les espaces perdus par la démocratie au profit de la sphère financière. *ATTAC* vise à remplacer la mondialisation actuelle, exclusivement économique et financière, par une mondialisation qui considère l'ensemble des intérêts citoyens.

Pourquoi ces associations séduisent-elles davantage que les partis politiques ? Et qu'est-ce qui les distingue des partis ? Tentons d'y voir clair !

## **CLARTÉ VERSUS CONFUSION DES BUTS**

Les associations soutiennent des buts simples en référence directe avec les valeurs qui les sous-tendent : la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté, le respect de la liberté de croyance et d'opinion, le droit aux soins de santé, le droit au travail, la justice fiscale. Ces valeurs sont consensuelles. Elles sont soutenues par des actions spectaculaires et une excellente communication qui capte l'attention des médias. On ne peut pas en dire autant des partis politiques qui souffrent du handicap d'un manque de clarté de leurs valeurs phares. Que signifient aujourd'hui les -ismes<sup>20</sup> et l'écologie dont tous se revendiquent ? Cette imprécision débouche sur la confusion, le tout-est-dans-tout. Les citoyens en déduisent un peu vite que tous les partis roulent pour les mêmes valeurs. Et quand ils se ravisent, ils se souviennent du clivage gauche-droite, de la défense des piliers<sup>21</sup> et de quelques éléments de programme. Non, le PS ne défend pas les intérêts notionnels, quoique !

## ANCIENNETÉ VERSUS NOUVEAUTÉ

Les partis politiques, à l'exception d'Ecolo et du P.T.B., sont les héritiers de groupements qui remontent à l'indépendance du pays. Le *Parti libéral* a été fondé officiellement en 1846 ; suite à divers rapprochements et à la communautarisation, il est devenu le PLP en 1972, puis le PRL en 1976 en enfin, le MR, en 2002. L'histoire du *Parti socialiste* est semblable ; le *Parti ouvrier belge* (P.O.B.) fondé en 1885 deviendra le *Parti Socialiste belge* en 1945 qui se scindera en P.S. et S.P. en 1978. Le *Parti catholique*, fondé en 1884 sous le nom assez évocateur de *Fédération des Cercles catholiques et des Associations conservatrices*, devient l'*Union catholique* en 1921, le *Parti social chrétien* en 1945 et le *Centre démocrate humaniste* (cdH) en 1972. Face à ces formations politiques qui s'efforcent de ravalier les façades, les associations sont jeunes. Elles sont en phase de croissance et bénéficient d'une image dynamique qui suscite l'adhésion. Vive le jeunisme !

## LE POIDS DU DOSSARD : LOURD OU LÉGER ?

À partir d'un *smartphone*, il est possible de devenir membre du MR ou d'Ecolo, on peut aussi adhérer à *Oxfam* ou à *Médecins sans frontières*. Pourtant, l'engagement semble bien différent. Prendre la carte d'un parti politique est perçu comme un acte lourd d'engagements multiples, dans des domaines divers et parfois dans l'inconnu, alors que l'adhésion à une association paraît simple, presque légère.

## L'ÉTENDUE DES QUESTIONS ABORDÉES : VASTE OU RESTREINTE ?

Les associations poursuivent des objectifs spécifiques qui sont tous situés dans le champ politique mais elles ont aussi en commun de ne pas recouvrir tout le champ de la politique. Pour le dire autrement, la politique s'occupe de tout et les associations s'occupent de problématiques bien identifiées, ce qui entraîne chez leurs adhérents le sentiment rassurant de maîtriser leur engagement. *Small is beautiful*. Contraint de s'occuper de tout ce qui advient, le politique est guetté par la dispersion.

On comprend qu'au moment de franchir le pas de l'engagement, le citoyen, que ni l'histoire familiale ni l'appartenance à un pilier ne prédispose à entrer en politique, soit davantage tenté par un engagement maîtrisable, dans une organisation séduisante, au service de valeurs claires. Pourtant, les ONG et autres associations toute utiles et performantes qu'elles soient, hésitent à mettre les mains dans le cambouis des problèmes très locaux d'aménagement d'une voirie ou d'un lotissement par exemple, ou de restauration d'un bien de grande valeur patrimoniale, ou de réaffectation d'un site.

Le NIMBY<sup>22</sup> n'est pas leur fonds de commerce.

Dans ces associations, on peut choisir le niveau de son implication mais peu partent en mer et beaucoup restent derrière leur écran même si tous sont membres de *Greenpeace*.

Depuis peu, on assiste à l'émergence d'autres formes d'associations qui ont abandonné la spécialisation dans l'humanitaire, le social et l'économique, et qui acceptent de ferrailler avec les décideurs à propos de nombreuses questions de politique concrète.

Un peu d'histoire...

Suite aux élections de mai 2014 qui ont amené la N.V.A, le CD&V et l'Open VLD<sup>23</sup> au pouvoir en Flandre, des représentants d'associations flamandes s'inquiètent de la réduction de l'aide à la culture, aux personnes et à la formation, projetée par l'exécutif flamand. Parmi eux, des citoyens issus des syndicats, du secteur culturel, des mouvements de jeunesse, de la lutte contre la pauvreté, de la radio-télévision publique flamande, des journalistes, des représentants d'associations d'étudiants. Ils décident d'agir pour s'opposer à la politique d'austérité et adoptent le nom de *Hart boven hard* («*Le cœur plutôt que la rigueur*»). L'initiative n'est pas nouvelle. Elle prolonge en fait la réflexion des *Verenigde Verenigingen* (*Les Associations Unies*), un réseau d'organisations de la société civile flamande.

Le jour où le ministre-président flamand présente la déclaration de politique régionale de son gouvernement<sup>24</sup>, les militants de *Hart boven hard* lui remettent une déclaration alternative signée par une centaine d'associations.

L'ambiance ludique participe au message ; la déclaration alternative regrette que les valeurs de solidarité et d'égalité soient absentes de la déclaration officielle du gouvernement. Les protestataires insistent aussi sur la nécessité d'installer plus d'équité fiscale.

Dans les mois qui suivent, *Hart boven hard* réunit régulièrement des ateliers qui réfléchissent aux lignes directrices, imaginent des modalités d'action et organisent la communication. Une conviction forte qui se dégage des ateliers est que la Belgique n'a pas de problème budgétaire mais une grave faiblesse de perception équitable de l'impôt. Le contexte n'est pas identique en Communauté française et c'est un peu plus tardivement qu'un mouvement identique y voit le jour sous le nom de *Tout autre chose*. L'initiative vient du secteur artistique et en particulier de groupes dont l'objectif est d'attirer l'attention sur les difficultés des métiers du cinéma et du théâtre, à l'initiative de la réalisatrice Delphine Noels et de Sabine Bourgeois, directrice des études de l'INSAS (Institut National Supérieur des Arts du Spectacle). Le mouvement naissant, qui se nomme provisoirement «Du cœur, pas la peur» désigne deux porte-parole, David Murgia, comédien, et Pascale Vieille, professeure. Le 30 novembre 2014, sous la dénomination «Tout autre chose», le mouvement se constitue comme une association de citoyens et de personnes morales ; les syndicats sont les bienvenus mais pas les partis politiques. *Tout autre chose* se définit comme «un label citoyen destiné à renforcer la cohérence de dynamiques citoyennes existantes». L'association lance un appel qui stigmatise l'austérité, présentée comme inévitable, et constate que l'injustice de nombreuses réglementations, entre autres fiscales, crée une société *qui a peur de l'autre, peur d'elle-même et peur de son avenir*. Sur son site Internet<sup>25</sup>, l'appel à adhérer au mouvement est présenté comme suit :

«Nous, femmes, hommes, jeunes et moins jeunes, avec ou sans emploi, parents, profs ou élèves, artistes, appelons aujourd'hui à prendre le chemin de la confiance et de la solidarité ! Nous voulons construire une démocratie où le citoyen ne soit plus à la merci des *lobbys* et du pouvoir de l'argent, où chacun puisse se faire entendre.

Nous croyons qu'il ne suffit pas de résister, de défendre les acquis, de préserver un modèle de société essoufflé. Que c'est d'un vrai débat démocratique que surgiront les alternatives. Qu'il faut bâtir tout autre chose. Qu'il faut intensifier le débat citoyen pour créer notre avenir commun. Que c'est dans l'exercice de nos droits que nous construirons notre bien-être partagé. Que seul le renforcement des liens sociaux nous permettra de faire face aux défis que pose notre société multiple et bigarrée. Que nous n'avons pas de problème budgétaire, mais un problème fiscal. Que l'on ne peut poser la question de la pauvreté sans poser celle des inégalités sociales et de genre. Que parler de bien-être partagé n'a de sens que si nous prenons en compte celui du reste du monde et celui des générations futures, sans oublier que la planète a des ressources limitées. Qu'une réelle justice fiscale est possible et que nous pouvons assurer une transition écologique tout en garantissant la justice sociale (...).»

L'accent est mis sur la créativité, la solidarité et la confiance, sans exclure le regard critique. Le langage est très différent de celui des partis, comme le sera la *Grande Parade* organisée le 29 mars 2015 par *Hart boven hard* et *Tout autre chose*. Ce jour-là, sous la pluie, vingt mille personnes arpentent les rues de Bruxelles. La mobilisation réunit comédiens, écrivains, musiciens, universitaires, responsables des organisations sociales et syndicales, sportives et de jeunesse. La *Grande parade* bénéficie d'un soutien important des réseaux sociaux. Quelques règles sont imposées aux participants : pas de pétards, pas de véhicules à moteurs, pas de représentants des partis politiques. Les organisateurs ont attribué une couleur et une chanson à chacun des groupes («les horizons») qui se succèdent dans les rues et qui structurent la *Grande parade* ainsi que la réflexion qui la sous-tend : «le bien commun par et pour tous», «la justice fiscale», «une place pour chaque génération», «la solidarité contre la pauvreté», «un travail digne», «un cadre de vie épanouissant», «valorisons notre diversité», «éco-c'est logique», «citoyens sans frontières» et «osons la démocratie»<sup>26</sup>.

Dans les semaines qui suivent, la réflexion de fond prend le relais. *Hart boven hard* analyse, entre autres, l'évolution de la démocratie et le fonctionnement des mouvements citoyens. Luc Huyse - professeur émérite à la K.U.L. - présente de manière synthétique trois idées qui entraînent une dévaluation de la démocratie :

- ◆ L'intrusion de la logique de marché en politique et dans la société en général ;
- ◆ L'individualisation du fonctionnement démocratique (l'autonomie de l'individu étant présentée comme un idéal à atteindre, tout ce qui vient se placer entre l'individu et la politique est jugé superflu) ;
- ◆ L'idée que les élections sont le cœur de la démocratie (l'initiative citoyenne étant présentée comme non démocratique) .

*Hart boven hard* observe aussi quatre modes de fonctionnement des mouvements citoyens : le travail en réseau qui développe de nombreux liens, le travail sur le terrain qui donne une assise, la réflexion qui permet de construire l'expertise collective et, enfin, la formulation d'alternatives constructives nécessaires pour conclure le processus et lui conférer une légitimité. De la réflexion de *Hart boven hard*, il ressort que les mouvements citoyens ne s'adressent pas aux électeurs mais à des citoyens en dissidence, ce qui semble écarter le mouvement d'une mutation vers le statut de parti politique mais aussi en limiter considérablement l'influence.

En Communauté française, *Tout autre chose* distingue les actions que le mouvement relaie, celles qu'il soutient et celles dans lesquelles il s'investit directement. Parmi ces dernières, relevons l'opposition au projet de TTIP (*Transatlantic Trade and Investment Partnership*), le soutien aux services publics, le combat pour la justice fiscale et le soutien au peuple grec confronté aux mesures d'austérité imposées par l'Union européenne. Le mouvement engage aussi la réflexion dans deux domaines : *Une toute autre école* qui vise à dessiner les contours d'une école du futur et le *Forum des alternatives* qui a pour objectif la création d'alternatives et leur promotion.

Au nouveau local, les sections de *Tout autre chose* travaillent dans une autonomie, à peine encadrée par quelques recommandations dont celle de rester à l'écart des partis politiques. Il n'existe pas de représentation formalisée des sections locales dans les instances de décision du mouvement, probablement afin de ne pas reproduire le modèle des partis politiques, objets de défiance.

*Hart boven hard* et *Tout autre chose* ont-ils un avenir ? Quel sera-t-il ? Et surtout, en quoi nous concerne-t-il ? L'émergence de ces mouvements citoyens coïncide avec la montée en puissance de PODEMOS<sup>27</sup> en Espagne et de SYRIZA<sup>28</sup> en Grèce, avec l'estompement des piliers dans la société belge et avec la montée en puissance du nationalisme flamand. Actuellement, *Hart boven hard* et *Tout autre chose* rencontrent manifestement des aspirations de nombreux citoyens. Leur indépendance vis-à-vis des partis politiques peut s'expliquer par le respect de la méfiance exprimée par les membres mais elle pourrait aussi s'interpréter comme la stratégie prudente d'un mouvement citoyen qui prépare un *coming-out*. *Hart boven hard* et *Tout autre chose* présenteront-ils des candidats à une prochaine élection ? Le simple fait de leur existence permet déjà de mettre en évidence un déplacement du curseur de l'échelle des valeurs vers la solidarité, la créativité et la coopération, vers une société plus égalitaire et plus apaisée aussi. La diversité des fondateurs des deux mouvements confirme l'estompement des piliers traditionnels, ce qui crée un terreau favorable à de nouveaux regroupements, peut-être différents. Aujourd'hui, en Communauté française, s'engager dans *Tout autre chose* permet de s'engager dans l'associatif tout en travaillant à des questions explicitement politiques. Certes, on peut supposer que cet engagement sera catégorisé «à gauche» mais il sera indépendant du pilier chrétien et du pilier socialiste, ce qui facilitera probablement l'engagement.

Reste la question essentielle : *en présence d'un tel mouvement qui non seulement travaille sur les mêmes questions que les politiques mais s'interroge aussi sur le fonctionnement de la politique, est-il indispensable d'exercer un mandat pour infléchir les décisions politiques ?*

Par certains aspects tels que le recentrage sur le bien commun, l'importance de la «convivance» et le rôle des petits groupes, *Tout autre chose* et les mouvements dits de la transition rappellent l'émergence du mouvement *Peuple et Culture*, au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Malgré les soixante années qui séparent l'éclosion des deux mouvements et qui entraînent d'évidentes différences de contexte, on retrouve un même sentiment d'urgence, une intention semblable de promouvoir la participation d'un grand nombre de citoyens à la politique au sens large des affaires de la Cité, ainsi qu'une tentative de rapprocher des citoyens d'origines sociale et culturelle variées. Les fondateurs du mouvement *Peuple et Culture* avaient compris que la restauration des institutions démocratiques devait s'appuyer sur une méthode de travail. Ils proposaient l'entraînement mental pour résoudre des problèmes complexes et recommandaient aussi la transformation de soi-même comme moteur de changement des institutions. Cette dernière recommandation, qui nous paraît très pertinente, est aujourd'hui reprise par les mouvements de la Transition.

## CITOYENS ET ÉLUS S'ASSOCIENT

Après avoir évoqué quelques grandes associations qui interviennent au niveau national et international, intéressons-nous à une situation locale.

Entrons dans une ville bien connue pour ses eaux minérales, ses thermes et un festival musical. Dix mille personnes y vivent dans un environnement semi-rural agrémenté par une vie culturelle exceptionnellement variée. Une seule industrie, l'embouteillage de l'eau minérale, génère simultanément un revenu important et des dégâts collatéraux dus au transport des bouteilles par camions. Ceux-ci traversent et polluent la ville ; un problème non résolu qui pourrait depuis plus de 30 ans. L'épisode évoqué ici se déroule au début de l'année 2004. A ce moment-là, la ville est gérée par une coalition MR-PS, l'opposition étant formée du cdH et d'Ecolo.

Lors de la préparation d'un conseil communal, l'opposition découvre que le collègue communal<sup>29</sup> projette la création d'un rond-point sur la place centrale, juste à l'entrée d'un parc de grande valeur patrimoniale. Selon ses promoteurs, ce grand giratoire augmenterait la fluidité du trafic et permettrait donc un passage plus rapide des camions. Mais le projet n'est pas sans inconvénients : une place publique souvent occupée par de multiples événements serait supprimée, des arbres qui agrémentent le paysage urbain seraient abattus, le monument d'hommage aux morts pour la patrie déplacé et des voiries créées à proximité des terrasses de cafés. Le projet est sous-tendu par une priorité surannée à la voiture. Aussi choquante que le projet lui-même, la manière de l'amener irrite l'opposition. Les plans du rond-point sont ficelés. Le projet est emballé. Le conseil communal n'est informé que lorsque son accord est indispensable pour attribuer le marché public à un entrepreneur. Tout aussi inconvenant, un engagement serait pris vis-à-vis d'un l'entrepreneur alors qu'aucun permis d'urbanisme n'a été accordé. La majorité pratique la politique du fait accompli ; elle veut passer en force. Elle ne consulte pas.

L'opposition informe la population ; quelques groupes de citoyens réagissent. Les uns, proches du mouvement Ecolo, sont sensibles à la disparition des arbres dont un magnolia qui devient emblématique. D'autres sont motivés par l'ineptie de la suppression d'un espace public convivial, d'autres encore irrités par l'absence de concertation et le peu de transparence qui entoure un projet fondamental pour la convivialité au centre-ville dans un lieu de grande valeur patrimoniale. Un mouvement s'organise autour de deux conseillers de l'opposition rapidement rejoints par des citoyens politiquement non engagés. Parmi eux, un architecte rompu aux arcanes du Code wallon de l'aménagement du territoire, un ingénieur collaborateur d'Inter-Environnement Wallonie et un pensionné très actif qui s'attache à imprimer des affichettes jaunes fluo très visibles à l'arrière des voitures. Un mouvement est né, peu structuré mais dynamique. Son seul objectif : éviter la construction du rond-point.

Les deux conseillers communaux ont joué le rôle de lanceurs d'alerte ; eux seuls avaient accès à l'information. Ils ont trouvé auprès de concitoyens des appuis bien plus efficaces, en nombre et en compétence, que dans leur formation politique respective. L'action commune s'organise alors autour de deux objectifs : empêcher le début des travaux du rond-point et proposer des alternatives. Les tâches sont nombreuses : vérifier le respect des procédures légales, déposer des recours, informer la presse et la population, maintenir la pression sur le bourgmestre et les échevins, ...

Les motifs de contestation ne manquent pas. La Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire (C.C.A.T.)<sup>30</sup> – une instance participative très encadrée - a bien été consultée mais sur une version antérieure du projet ; son président est échevin et fonctionnaire au Service Public de Wallonie, il est donc juge et partie ; l'avis de la C.C.A.T. est partagé en raison de la voix prépondérante de ce président sans laquelle il serait défavorable ; le bourgmestre invoque l'urgence sans la justifier. Toutefois, l'affaire se présente mal pour les opposants. Le conseil communal approuve (majorité contre opposition, comme on dit) un marché de travaux pour la réalisation du rond-point<sup>31</sup>.

Le ministre du Budget de la Région wallonne accepte de financer les travaux<sup>32</sup>. Le directeur régional de l'Urbanisme octroie un permis d'urbanisme pour le rond-point contesté<sup>33</sup>. Le ministre wallon des Affaires Intérieures rejette une réclamation contre la décision du Conseil communal<sup>34</sup>. La Région wallonne notifie à l'entrepreneur l'approbation de sa soumission<sup>35</sup>. Les opposants sont *groggy* mais aussi révoltés. Non seulement le projet va dégrader le centre-ville mais la désignation de l'entrepreneur avant l'obtention du permis d'urbanisme pue la mauvaise gouvernance. C'est trop ! Une conviction forte s'installe lentement stimulée par les obstacles : ce rond-point ne doit pas exister !

Entretemps, une enquête publique avait été organisée dans le cadre de la procédure de délivrance du permis d'urbanisme. Plus d'une centaine de citoyens avaient réagi, ce qui avait permis, en application de la loi, l'organisation d'une réunion de concertation. Pour la préparer, une soixantaine d'opposants se réunissent dans la salle du conseil communal et désignent cinq représentants : un conseiller communal, deux membres de partis et deux citoyens sans appartenance politique. La réunion se déroule dans un climat tendu, les prises de paroles sont agressives, les remarques des opposants ne sont pas écoutées ; ils déposent pourtant une contre-proposition dessinée par l'un d'eux, ingénieur civil. Peu de temps après, le P.S. local annonce qu'il n'arrive pas à se faire entendre de son partenaire M.R. et propose l'organisation d'une consultation populaire. Le 31 janvier 2004, le P.S. membre de la majorité, rejoint publiquement les opposants. C'est le clash.

Dans la foulée, une association de fait est constituée par une vingtaine de citoyens dont deux conseillers communaux (cdH et Ecolo), des membres de toutes les formations politiques hormis le M.R. et une dizaine de citoyens sans couleur politique. Son premier objectif est plus simple à énoncer qu'à réaliser : obtenir l'annulation et, si possible, la suspension immédiate du permis d'urbanisme octroyé au rond-point contesté.

Les arguments ne manquent pas. Un échevin, fonctionnaire à la Région wallonne, est d'un côté demandeur du permis et de l'autre, employé par l'administration qui l'accorde ; quelques plans joints à la demande de permis sont obsolètes, d'autres manquent ; le Conseil communal n'a pas délibéré sur les modifications de la voirie communale, ce qui est pourtant imposé par la loi, etc. L'association décide de recourir aux services d'un avocat spécialisé en droit administratif. Le 24 mai 2004, l'avocat dépose au Conseil d'Etat une demande de suspension et une demande d'annulation du permis contesté, la suspension n'étant possible qu'en cas de risque de préjudice grave difficilement réparable. Les arguments avaient été élaborés en collaboration avec des citoyens. Parallèlement, l'association réclame une consultation populaire incluant une alternative au projet. Selon la loi, *le conseil communal peut, soit d'initiative, soit à la demande des habitants de la commune, décider de consulter les habitants de la commune sur certaines matières dont l'aménagement du territoire.* Lorsque l'initiative émane des habitants d'une commune de moins de 15.000 habitants, elle doit être soutenue par 20% d'entre eux. Particularité intéressante, les questions soumises à la consultation sont rédigées par les citoyens qui en ont pris l'initiative, ce qui permet, dans la situation présente, de soumettre une alternative à la consultation. Avec la complicité de commerçants, l'association entame alors la récolte des quelques 2.000 signatures nécessaires ; les opposants préparent aussi l'information sur le projet alternatif. Le dimanche 30 mai, à l'heure de l'apéro, une cinquantaine d'opposants accompagnés de leur famille, forment une chaîne humaine autour de l'emplacement du rond-point projeté afin de montrer son emprise au sol. La vision est éclairante et renforce la détermination des opposants.

Coup de théâtre ! Lors du Conseil communal du 18 juin, le bourgmestre reprend la main en annonçant qu'il organisera une consultation populaire, «pour apaiser les esprits et permettre à chacun d'être entendu», dit-il. Quelques jours plus tard, lors d'une conférence de presse, il invite à soutenir le projet déjà approuvé par le Conseil communal.

Il rappelle que l'aménagement contesté s'inscrit dans le projet de relance touristique et explique qu'en cas d'arrêt du projet, un dédit devra être payé à l'entrepreneur. Il annonce aussi que c'est seulement en cas de refus du projet actuel qu'un projet alternatif sera étudié. Belle récupération politicienne ! En effet, si le bourgmestre reprend l'initiative, c'est lui qui rédigera la question de la consultation et n'y en aura donc qu'une seule : «Approuvez-vous la décision prise par le Conseil communal en date du 14 novembre 2003 portant sur les travaux de voirie et de réaménagement des places ?» Traduction stratégique : soutenez-vous ou non le (projet du) M.R.<sup>36</sup> ? Cette question unique ne permet pas de solliciter l'avis des citoyens sur un projet alternatif, ce qui est contraire à l'usage en matière de consultations populaires (Welkenraedt ; Tournai, Ixelles, place Flagey...). C'est contraire aussi à la demande des opposants. La manœuvre vide la consultation populaire d'une grande partie de son intérêt d'autant plus qu'elle est présentée par la majorité comme une demande de soutien à sa politique de relance touristique, alors qu'elle est d'abord une question d'urbanisme. Pendant ce temps, les juristes travaillent dans l'ombre. Au lendemain des vacances judiciaires, l'avis de l'auditeur du Conseil d'Etat<sup>37</sup> est publié ; il recommande le rejet de la demande de suspension. Comme le Conseil d'Etat suit généralement l'avis de l'auditeur, il s'agit d'un sévère coup au moral des opposants occupés à ce moment-là à préparer la consultation populaire.

Le 10 octobre 2004, 4.493 personnes sur 8.671 inscrites se déplacent pour voter, soit un taux de participation de 51,87% qui permet d'organiser le dépouillement<sup>38</sup>. Le non l'emporte avec un score de 2.696 votes, soit 60%. C'est le début d'un *trend* favorable pour les opposants. Quelques jours plus tard, le Conseil d'Etat suspend le permis trop vite octroyé<sup>39</sup> et le Conseil communal décide à l'unanimité<sup>40</sup> – ben voyons – de retirer sa délibération du 14 novembre 2003 par laquelle il fixait les conditions du marché de travaux en question et en délégait la gestion à la Région wallonne... Soulagement ! C'est la fête. Quelques citoyens engagés et compétents, des élus, un excellent juriste et beaucoup de travail en groupe ont remplacé la fronde de David et permis de vaincre Goliath.

Deux ans plus tard, le Conseil d'Etat annulera le permis<sup>41</sup> mais c'était devenu inutile, Goliath avait renoncé.

Cet épisode mouvementé a eu des suites. Un concours d'idées a été lancé afin d'étudier des aménagements alternatifs. Il a débouché sur une seconde consultation populaire et le choix d'un aménagement de type «espace partagé». Aux élections communales de 2006, contre toute attente, le MR a conservé une majorité absolue. Comme prévu, il n'a pas prolongé sa coalition avec le P.S. rebelle et il a refilé la patate chaude à l'un des opposants, en lui confiant l'échevinat de l'Urbanisme. Quant à la jolie place inaugurée en 2016, elle se trouve à l'emplacement du rond-point que les opposants ont réussi à enfermer dans des cartons d'archives ; elle est largement inspirée du projet alternatif proposé dès 2003 par deux ingénieurs actifs dans le groupe des opposants. Peu de temps après, quelques opposants lancent le projet fou d'une candidature sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. Un moyen efficace de protéger le patrimoine exceptionnel. Une utopie imaginée par des citoyens, et qui est sur le point de se réaliser avec la collaboration devenue bienveillante des politiques.

Que retenir de cette collaboration entre élus et citoyens intéressés par le vivre-ensemble mais dépourvus de carte de parti ? Question plus directe : pour réussir à empêcher les engins de chantier de saccager des espaces conviviaux de grande valeur patrimoniale valait-il mieux être élu ou simplement citoyen ?

1. Constatons d'abord que les uns et les autres partagent les informations qu'ils détiennent et les compétences qu'ils maîtrisent. Les opposants au rond-point n'ont guère évoqué les valeurs qui sous-tendent leur groupe. Ils ont défendu leur vision du bien commun sans tenir compte ni des idéologies, ni des partis. Au début, une question exprimée seulement en aparté était néanmoins bien présente, sinon pesante : les citoyens se demandaient s'ils n'étaient pas manipulés. Réciproquement, les politiques craignaient d'être instrumentalisés.

Seul le respect de chaque décision prise en commun a progressivement permis d'installer une confiance suffisante pour qu'un travail efficace se développe, sans que la question disparaisse puisqu'elle est inhérente à toute situation politique qui comporte par essence un rapport de forces.

2. Si l'on accepte que l'action menée est de nature politique, elle s'apparente à la *realpolitik*, une stratégie simple, modeste qui consiste à composer avec la réalité sans s'encombrer des idéologies. Le terme de *realpolitik* a été créé au XIX<sup>e</sup> siècle en Allemagne mais cette forme de politique qui donne priorité à la réalité se retrouve déjà chez Machiavel qui décrit dans *Le Prince* (1513) un mode de gouvernement indépendant de la morale ou de la religion.

3. Ce réalisme pragmatique n'est pas exempt de risques. Il peut conduire ses adeptes à l'abandon de toute référence morale et à une vision à court terme. Toutefois, on ne parle pas ici de *realpolitik* menée par les dirigeants d'un état mais du travail dans un groupe qui rassemble des citoyens et des élus. Le risque d'oublier la dimension éthique de l'action politique y est faible parce que le contrôle démocratique est immédiat. La collaboration implique un dialogue fréquent entre des citoyens méfiants à l'égard de la politique et des élus initiés au langage et aux jeux politiques ainsi qu'à leurs dérives ; les premiers soupçonnant volontiers les seconds de fourberie et les seconds qualifiant les premiers de naïfs. Les élus ont choisi de taire pour un temps les crédos de leur parti respectif mais tous, les citoyens et les élus, défendaient explicitement une certaine idée du bien commun, de la convivialité dans leur ville ainsi que le droit d'être informés et de participer aux décisions qui les concernent.

4. On pourrait s'étonner qu'une opposition puissante suivie d'un succès lors d'une consultation populaire ait aussi peu impacté le résultat des élections communales qui ont eu lieu deux ans plus tard. Le travail au sein du groupe des opposants n'aurait-il eu aucun effet sur la conscience politique des citoyens ?

D'une manière générale, les associations sont des lieux propices à la création d'une conscience du vivre-ensemble et du bien commun ; les associations sont généralement considérées comme un terreau où se développent les vocations politiques. Pourtant, une étude plus fine des processus d'interaction au sein des associations révèle que cette incitation à l'engagement politique ne peut se réaliser que si trois conditions sont réunies<sup>42</sup> :

- ◆ Le groupe fait explicitement référence à des principes généraux qui régissent la vie sociale, par exemple des visions du monde ou des valeurs ;
- ◆ Le groupe reconnaît l'existence de la dimension conflictuelle des positions en présence ;
- ◆ Le groupe s'éloigne des processus d'évitement que constituent la focalisation sur l'action et les divertissements.

Dans le cas relaté ici, les opposants ont investi une grande énergie dans de nombreuses tâches qui ont permis d'atteindre l'objectif. Mais ils ont, peu ou pas du tout, évoqué des questions telles que la compatibilité de leurs actions avec les idéologies et les programmes des partis en présence. Les opposants sont restés centrés sur la mission et les valeurs simples qui les mobilisaient : la défense du cadre de vie, de la convivialité et du droit à participer aux décisions qui les concernent. Le champ politique comporte bien d'autres tiroirs qui n'ont pas été ouverts, peut-être pour se préserver de dissensions. Par ailleurs, le groupe des opposants ne comportait, malgré son pluralisme déclaré, aucun membre du M.R.

5. Le groupe des opposants s'est constitué en quelques semaines et il a déployé pendant plusieurs mois une activité intense. Une fois l'objectif atteint, il s'est dissout aussi rapidement qu'il s'était formé. Mission accomplie. Ceci pourrait inciter à prôner la pratique d'alliances *ad hoc* en vue de réussir des projets. Gardons-nous de généraliser à partir d'une seule situation.

## CONCLUSION

S'il fallait conclure par une formule concise, nous proposerions : *l'associatif est à la politique ce que l'influence est à l'autorité*. L'autorité peut amener autrui, par une contrainte légitime, à agir à l'encontre de son souhait. L'influence obtient que les autres agissent comme elle le désire sans nécessairement disposer de l'autorité pour procéder ainsi. L'autorité peut être sans effet alors qu'une influence sans effets n'existe pas.

La politique est la version collective de l'autorité. Les lois attribuent aux institutions politiques le droit de contraindre les citoyens. Quant aux associations, elles ne disposent d'aucun moyen légal de contrainte mais bien d'une palette très variée d'outils d'information, d'argumentation, voire de manipulation qui leur permettent d'atteindre leurs buts au terme de stratégies souvent plus longues que la publication d'un décret mais aussi plus consensuelles. Alors, engagement associatif ou politique, l'efficacité ne semble pas un critère pertinent pour choisir ! Les deux voies sont ouvertes.

De l'aménagement du territoire à l'organisation de la fiscalité en passant par l'école et les services de secours, tout est politique. A première vue, les associations seraient plutôt spécialisées, les unes dans la culture, d'autres dans la protection de l'environnement, d'autres encore dans la défense des droits de l'homme ; la liste est longue. Les engagements politique et associatif se distingueraient alors par le caractère global du premier et particulier du second. Cette distinction est pourtant fragile lorsqu'on envisage des associations telles *Hart boven hard* et *Tout autre chose* dont l'intention déclarée est d'influer sur les choix politiques. Ces associations ont forcément vocation à s'intéresser à toute problématique. Elles s'apparentent *mutatis mutandis* aux mouvements d'éducation permanente qui, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, ont voulu transposer dans la société les valeurs de convivence vécues dans la Résistance tout en reconnaissant les différences de cultures liées à l'origine sociale et à la scolarité. L'ampleur, globale ou particulière, des questions mises à l'agenda ne semble donc

pas constituer non plus un critère permettant d'opter pour un engagement politique ou associatif.

Une différence existe pourtant entre l'engagement d'un élu et celui d'un militant au sein d'une association. Et elle est fondamentale : chaque élu se voit confié pendant un temps déterminé une part du pouvoir de décision et son unique voix peut être réellement déterminante dans certaines situations. Une décision peut être inversée par le changement d'avis d'un seul élu. Cette différence essentielle peut être attirante ou au contraire rebuter le citoyen, selon son ressenti lorsqu'il est amené à participer à la contrainte d'autrui ; ne constitue-t-elle pas un élément déterminant du choix de la politique ou de l'associatif ?

## POURSUIVRE

Il appartient à la nature même de la démocratie qu'un nombre important de citoyens exercent des mandats politiques. Un système est d'autant plus démocratique que ce nombre est plus grand. Limiter le cumul des mandats va dans ce sens mais ne suffit pas. Ne pourrait-on aussi utilement promouvoir une limitation du nombre de mandats successifs ou de la durée totale de l'engagement au sein des collèges communaux ? Le président des États-Unis peut exercer au plus deux mandats pendant un maximum de huit ans ; certains bourgmestres sont en place depuis trente ans. Le propre de la démocratie est que la place du chef soit vide mais occupée temporairement par des citoyens qui s'y relaient. Il n'est pas bon que le pouvoir soit personnalisé par un élu qui finit par se préoccuper de manière excessive de prolonger une rente de situation. Une évolution intéressante pourrait consister à exercer tantôt un engagement dans une association, tantôt un mandat politique. Cette alternance faciliterait l'actualisation des compétences utiles à la gestion publique sans favoriser l'installation de potentats locaux.

L'alternance des engagements, politiques et associatifs, ne pourrait-elle être réalisée de manière assez simple en

institutionnalisant les missions de citoyens ou d'associations dont les compétences sont reconnues ? Les assemblées législatives instaurent généralement en leur sein des commissions consultatives dont la mission est de préparer les décisions de l'assemblée. Traditionnellement, les commissaires sont exclusivement des élus. Pourquoi ? Les commissions parlementaires et communales ne pourraient-elles utilement être renforcées par des citoyens actifs dans des associations concernées par les problématiques abordées ? Les commissions pourraient ainsi fonctionner comme des groupes ad hoc avec l'avantage de réduire le combat symbolique de l'opposition contre la majorité tout en conservant une réflexion dialectique. Cette évolution semble possible dès demain matin. Son coût est quasi nul, elle demande seulement la modification de quelques textes. Dans ce contexte ainsi revisité, l'engagement associatif gagnerait en efficacité et la décision politique serait de meilleure qualité.

## BIBLIOGRAPHIE

### LIVRES

Arendt Hannah, (1995), *Qu'est-ce que la politique ?* Paris, Seuil.

Delpérée Francis, (1998), *La démarche citoyenne*, Bruxelles, Labor, Collection Quartier Libre.

De Visscher Pierre, (2014), *Craintes, peurs, insécurités*, Seraing, Collection Mobilisations sociales, C.D.G.A.I.

Deneault Alain, (2016), *La Médiocratie*, Montréal, Lux Editeur.

Friedberg Erhard, (1993), *Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action organisée*, Paris, Seuil.

Mabille Xavier, (2011), *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, CRISP.

## ARTICLES

Lengrand Paul, (1966), «L'éducation permanente», *Peuple et culture, Revue d'éducation populaire*, Paris.

Manifeste «Un peuple, une culture», *Peuple et culture, Revue d'éducation populaire*, Paris (1945, 1972).

Govaert Serge, (2015), «Hart boven hard et Tout autre chose», *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2262, Bruxelles, CRISP.

«Vive la transition. Changer la société sans perdre le pouvoir», *Politique, Revue de débats*, n° 90, mai-juin 2015

## SITES INTERNET<sup>43</sup>

<http://ptb.be/>

<http://www.ecolo.be/>

<http://www.hartbovenhard.be/>

<http://www.lecdh.be/>

<http://www.mr.be/>

<http://www.peupl-et-culture-wb.be/>

<http://www.ps.be/>

<http://www.toutautrechose.be/>

## POUR APPROFONDIR

Arendt Hannah, (2007) : *La politique a-t-elle encore un sens ?*, Paris, L'Herne.

Barber Benjamin R., (1997), *Démocratie forte*, (Traduit de l'américain), Paris, Desclée de Brouwers.

Clinton Hillary, (1998), *Civiliser la démocratie*, Paris, Desclée de Brouwer.

De Briey Laurent, (2009), *Le sens du politique. Essai sur l'humanisme démocratique*, Bruxelles, Mardaga.

Duhamel Olivier, (1993), *Les démocraties. Régimes, histoire, exigences*, Paris, Le Seuil.

Goyard-Fabre Simone, (1998), *Qu'est-ce que la démocratie ? La généalogie philosophique d'une grande aventure humaine*, Paris, Armand Colin.

Javeau Claude, (2003), *Vive la sociale ! Éloge de la social-démocratie*, Bruxelles, Le grand miroir.

Lipovetsky Gilles, (1983), *L'ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard.

Mumford Lewis, (2011), *La cité à travers l'histoire*, Marseille, Agone.

Scheer Léo, (1994), *La démocratie virtuelle*, Paris, Flammarion.

Touraine Alain, (1994), *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard.

## NOTES

1 Alors que l'individualisme de la période moderne était marqué par la conquête des *droits de l'homme* obtenus au terme de luttes, l'individualisme postmoderne met en avant l'expression de soi et le droit à se gouverner soi-même dans une perspective hédoniste. Voir à ce propos : Lipovetsky Gilles (1983), *L'ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*, Collection Les Essais, Gallimard.

2 A propos du concept de tribu, voir Maffesoli Michel (1988), *Le temps des tribus : le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Librairie des Méridiens.

3 «Le rôle consiste en ce système d'attentes existant dans le milieu social du tenant d'une position – attentes concernant son comportement à l'égard de ceux qui occupent une autre position» Deutsch Morton et Krauss Robert, (1971), *Les théories en psychologie sociale*. Mouton, p.193.

4 Tel candidat qui renonce se déclare prêt lors de l'élection suivante.

5 Hannah ARENDT, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil, 1995 pour la traduction française, p.42.

6 Rocard Michel, *Comment existe-t-on en politique ? Etudes*, 2006, Tome 404, p. 60 via [www.cairn.info](http://www.cairn.info)

7 Voir à ce propos Didier Anzieu et Jean.-Yves Martin, *La dynamique des groupes restreints*, P.U.F. 1e éd.1968, 7e éd.1982, pp.244-247.

8 Les étages sont la province, la Communauté, la Région et l'Etat fédéral.

9 La réalité est plus nuancée. Les partis politiques construisent généralement leurs programmes en s'enquérant des demandes – plutôt que des besoins – des *stakeholders* mais rarement en consultant leurs sections locales, sauf par une approbation de pure forme.

10 Rocard Michel, op.cit. p.67

11 Les conseils d'administration des sociétés intercommunales sont-ils élus démocratiquement ? Faites-vous une opinion :

Etape 1 : Dans chaque commune qui adhère à l'intercommunale, le conseil communal est élu démocratiquement

Etape 2 : L'application de la clé D'hondt détermine le nombre de représentants de chaque parti qui siègeront au conseil d'administration de l'intercommunale.

Etape 3 : Les instances des partis politiques désignent les représentants de chaque parti.

12 Il n'est pas politiquement correct de dire qu'un ministre privilégie ses amis ; il attribue des subsides et des postes selon les critères annoncés et conformément à la décision des jurys d'experts. A mérite égal, il est toutefois *politiquement correct* de privilégier ses amis.

13 Pierre de Visscher décrit ces peurs dans le livret *Craintes, peurs et insécurités*, CDGAI, Collection Mobilisation sociale, 2014.

14 Pour illustrer la réticence à mettre en commun : un groupe de candidats décide de diffuser une *newsletter* ; va-t-il créer une liste commune d'adresses des destinataires ou charger chacun des membres du groupe de diffuser l'information à ses contacts ?

15 Les *normes* sont des prescriptions ou des proscriptions dont on observe l'existence dans un groupe ; elles sont constatées. Des *règles* peuvent être construites de manière volontariste pour tenter d'infléchir les normes en les renforçant ou en les affaiblissant.

16 Le vocable *routine* ne comporte pas ici de connotation péjorative. Il se rapporte aux procédures comportant une série d'opérations répétées régulièrement.

17 L'expression *ad hoc* signifie «*chargé d'une mission particulière pour un temps limité*». Elle fait aussi référence à l'*adhocratie*, une forme d'organisation qui mobilise des compétences variées pour mener à bien des missions temporaires. L'adhocratie a été formulée par Alvin Toffler dans *Le Choc du futur* (1970) puis décrite par Henry Mintzberg dans *Structure et dynamique des organisations* (1982). Cette forme d'organisation s'oppose à la *bureaucratie*. Les groupes *ad hoc* sont peu formalisés et bénéficient d'une autonomie importante par rapport aux procédures et à la hiérarchie

18 Alain Deneault, *La médiocratie*, Lux Editions, Montréal, 2015, pp. 72-73

19 Il y en a 3.500 en Communauté française, selon l'ONG.

20 Socialisme, libéralisme, humanisme, communisme...

21 Un «pilier» regroupe des syndicats, mutuelles, partis, écoles ... qui se réfèrent à des valeurs semblables et dont certains sont des partenaires économiques. En Belgique, on distingue habituellement trois grands piliers, le pilier libéral (de droite et laïc), le pilier socialiste (de gauche et laïc), le pilier social-chrétien (religieux et centriste).

22 NIMBY : *Not In My Back Yard*, expression utilisée pour décrire l'opposition de citoyens à un projet local d'intérêt général

23 La N.V.A. : *Nieuw-Vlaamse Alliantie*, (*Alliance néo-flamande*) est un jeune parti nationaliste flamand.

L'Open VLD, *Open Vlaamse Liberalen en Democraten*, (*Libéraux et démocrates flamands*), est le parti libéral en Flandre.

Le cd&V, *Christen-Democratisch en Vlaams* (*Chrétiens et démocrates et flamands*) est le parti social-chrétien flamand.

24 Le 22.09.14

25 [www.toutautrechose.be](http://www.toutautrechose.be)

26 *Hart boven hard et Tout autre chose*, Serge Govaert, Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 2262, 2015, p.27.

27 PODEMOS est le sigle du parti *Por la Democracia Social* et signifie aussi « nous pouvons ». Ce parti a été fondé en 2014 pour tenter de donner suite au mouvement des indignés et promouvoir une société soucieuse du développement de tous, anticapitaliste et favorable à la participation des citoyens.

28 SYRIZA est un parti politique grec, altermondialiste et anticapitaliste, formé en 2014 au départ de plusieurs partis de gauche. Il est devenu la formation la plus importante au parlement grec en 2015.

29 Le conseil communal est formé des élus de l'ensemble des listes qui se sont présentées aux élections communales. Une ou plusieurs listes forment une majorité et concluent un pacte de majorité qui indique la composition du collège communal, c'est-à-dire le bourgmestre, les échevins et le président du CPAS. La loi précise que le bourgmestre est l'élu qui obtient le meilleur score sur la liste qui a récolté le plus de voix et qui participe au pacte de majorité.

30 Instaurée par le *Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la mobilité*, la C.C.A.T. rassemble des citoyens (3/4) et des élus (1/4). Elle a pour mission de remettre des avis au collège communal sur les projets d'urbanisme qui lui sont soumis. Depuis 2012, elle est compétente aussi en matière de mobilité et dénommée *Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la mobilité* (C.C.A.T.M.). Son avis est important en cas de litige, surtout lorsqu'il n'a pas été suivi par le collège communal et présente des arguments sérieux. En principe composée de citoyens ordinaires justifiant d'un intérêt pour l'aménagement du territoire, la C.C.A.T.M. est en pratique souvent formée de citoyens proches des partis politiques.

31 Le 14 novembre 2003

32 Le 28 janvier 2004

33 Le 17 mars 2004

34 Courrier de Charles Michel du 24 mars 2004

35 Courrier de l'Ingénieur en chef directeur Claude Warnon à la S.A. Bodarwé du 30 mars 2004

36 Rappelons que le P.S. a rejoint les opposants sur ce dossier tout en restant dans la majorité !

37 Le 14.09.04

38 En 2004, la loi prévoit que le dépouillement d'une consultation populaire est réalisé lorsque le taux de participation atteint 20% du nombre d'habitants ; le vote est accessible aux citoyens à partir de l'âge de 16 ans.

39 Le 25 novembre 2004

40 Le 22 octobre 2004

41 Le 31 janvier 2006

42 Voir à ce propos : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2006-1-page-5.htm>

43 Vérifiés le 12.06.2016.

Avec l'intention d'inviter à une réflexion personnelle, ce livret aborde le thème de l'engagement par le biais d'une question problématique : est-il préférable de s'engager dans l'associatif ou en politique ? Dans une première partie, le lecteur est invité à identifier les préjugés qui conduisent à la méfiance vis-à-vis de la politique, à en apprécier la pertinence et à s'interroger sur l'entrée en politique et sur la distinction entre citoyens et élus. Dans une deuxième partie, l'auteur questionne le succès de grandes associations qui ont redessiné le paysage associatif depuis la deuxième guerre mondiale et de quelques autres plus récentes et plus proches du monde politique. Pourquoi semblent-elles séduire davantage que les partis politiques ? La troisième partie nous conduit ensuite dans le concret d'une action locale qui intègre l'associatif et le politique afin d'en analyser les ressorts et d'en dégager quelques enseignements en lien avec la question initiale



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

ISBN 978-2-39024-087-7



9 782390 240877